

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Troyes, le 4 mai 2020

Consultation du public sur l'ouverture de la saison de chasse 2020-2021

Afin d'organiser la prochaine saison de chasse 2020-2021, deux projets d'arrêtés sont soumis à la consultation du public par voie électronique :

- un arrêté fixant les modalités et les dates d'ouverture de la chasse pour les différentes espèces chassables dans le département de l'Aube pour la campagne 2020/2021 ;
- un arrêté fixant, dans le département, pour la campagne 2020/2021, le nombre minimum et maximum d' animaux à prélever pour les espèces de la faune sauvage soumises à plan de chasse (chevreuils et cerfs) afin de maintenir ou restaurer leur équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Ces deux projets d'arrêtés sont actuellement soumis à l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS).

Une consultation du public sur ces deux projets d'arrêtés est organisée du 29 avril 2020 jusqu'au 20 mai 2020 inclus sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aube. Ils sont consultables à l'adresse suivante : <https://www.aube.gouv.fr/Publications/Les-consultations-du-public>.

Les observations du public peuvent également être recueillies jusqu'au 20 mai 2020 au plus tard par courriel adressé à ddt-consultation-chasse@aub.gouv.fr.

Rappel : la chasse est interdite en période de confinement.

Contacts presse : Bureau de la représentation de l'État et de la communication
Tél.: 03.25.42.36.74 ou 36.52 **Courriel :** pref-communication@aub.gouv.fr